

## Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.

12 octobre 2017 | Classé dans: AFAR,ARMEES,GENDARMERIE,LA UNE,TRIBUNE | Publié par: AFAR 512 vues

### Un mythomane gruge les membres de la Commission de la défense nationale et des Forces armées à l'Assemblée nationale.

\*\*\*

#### «Dans le corps des officiers supérieurs de la gendarmerie, la liste des pervers narcissiques s'allonge»

##### **•Définition:**

La mythomanie est l'art de mentir également désignée par le terme de «pseudologia fantastica» ou «mensonge pathologique», désigne, selon certains psychiatres comme dans le grand public une propension au mensonge compulsif.

La mythomanie est une maladie relevant de la psychiatrie. Les personnes atteintes de mythomanie peuvent chercher inconsciemment refuge dans le mensonge pour échapper à une certaine réalité. Elles sont nommées mythomanes.



##### **•Rappel des faits:**

Le jeudi 5 octobre 2017, la Commission de la défense nationale et des Forces armées de l'Assemblée nationale, présidée par M. Jean-Jacques BRIDEY, a reçu pour être auditionnés dans le cadre du Budget 2018, des représentants d'Associations Professionnelles Nationales de Militaires (APNM).

Au préalable, les représentants de syndicats des personnels civils de la défense ont été entendus.

Ainsi, onze «APNM» étaient conviées et présentes dont l'une, l'«Adefdromil-Gend», était représentée par le colonel de gendarmerie en retraite, Jacques BESSY.

Or, il convient de préciser que M. Jacques BESSY est le président de l'ADEFDROMIL Aide aux Victimes, que celle-ci n'est pas une APNM et qu'en aucun cas, il n'est ou n'a été adhérent et encore moins le président de l'Adefdromil-Gend ! L'association qu'il préside, revendique parmi ses adhérents, des victimes militaires de harcèlement moral et de harcèlement sexuel au travail.



Pourtant, Interrogé sur sa qualité par le président de la Commission, il ment avec aplomb à la représentation nationale en usant d'un faux titre et d'une fausse qualité, ce qui dans le cas d'espèce constitue des délits à la loi pénale d'une extrême gravité.

En effet, depuis sa création le 5 décembre 2015, c'est Monsieur Paul MORRA qui est le président de l'APNM ADEFDROMIL-GEND laquelle a pris le nom A.F.A.R. (Association des Forces Armées Réunion) en août 2017.

En tout état de cause, conformément à l'article L.4111-2 du Code de la Défense :

« Le présent livre s'applique aux militaires de carrière, aux militaires servant en vertu d'un contrat, aux militaires réservistes qui exercent une activité au titre d'un engagement à servir dans la réserve opérationnelle ou au titre de la disponibilité et aux fonctionnaires en détachement qui exercent, en qualité de militaires, certaines fonctions spécifiques nécessaires aux forces armées. »

Les retraités sont exclus des APNM selon une volonté affirmée du législateur !

Par conséquent, Monsieur Jacques BESSY, officier supérieur de la gendarmerie en retraite ne pouvait en aucun cas être président de l'APNM ADEFDROMIL-GEND, ceci étant formellement interdit par l'article L 4111-2 du Code de la défense. De plus, aucune délégation de pouvoir ne lui a été donnée pour représenter le président de cette association !

Monsieur BESSY a donc usé volontairement, en toute connaissance de cause et de manière délibérée, d'une manœuvre dolosive afin de tromper la représentation nationale dans le seul but de satisfaire un égo surdimensionné qui a eu pour conséquence l'utilisation abusive d'un temps de parole qui ne lui était pas destiné au détriment des APNM régulièrement convoqués.

On connaissait les mythomanes revêtant l'uniforme, les mythomanes arborant les décorations, aujourd'hui on découvre avec stupeur qu'il existe aussi des mythomanes retraités narcissiques en mal de reconnaissance ou d'existence, usurpateurs de titres et de fonctions !

La preuve de ce mensonge, les courriels échangés entre M. Jacques BESSY et la Commission de la Défense et des Forces Armées, consultables sur le lien ci-après:

### **[Courriel BESSY Commission de la Défense](#)**

#### **•Mais qui sont ces manipulateurs ?**

Selon Isabelle Nazare-Aga, auteure des «Manipulateurs sont parmi nous» (éditions de l'Homme), je cite: «Véritables dangers pour notre intégrité physique et mentale, les manipulateurs sont des

personnalités narcissiques qui représentent 2 à 3% de la population. Nous sommes donc tous amenés à croiser un jour, si ce n'est pas déjà fait, une personne atteinte de cette pathologie».

L'expression «pervers narcissique» est utilisée en psychopathologie pour désigner les individus présentant une personnalité marquée à la fois par un narcissisme exacerbé et des traits de perversion morale.

Les pervers narcissiques sont considérés comme des psychotiques sans symptômes.

Dans cette psychopathologie, le narcissisme, l'amour de soi, qui est une partie naturelle de toute personnalité est portée à son paroxysme. Le besoin d'être admiré constamment, associé à un manque de reconnaissance et d'empathie définit un trouble de la personnalité narcissique.

Le manipulateur pervers narcissique l'est dans tous les domaines de sa vie, et la sexualité n'y échappe pas. Elle pourra même devenir un ancrage supplémentaire qui utilisera les pulsions primaires, animales, pour maintenir sa victime dans la dépendance.

Le pervers narcissique est « impuissant » sur un plan psychique, sur un plan métaphysique, il va donc demander à l'autre, à sa victime, de le rendre « puissant ».

Il le fera par le dialogue, par la rencontre, par la victimisation puisqu'il jouit de la souffrance et de la soumission de l'autre et qu'il va érotiser par cette douleur.

Il ne faut pas oublier que le pervers narcissique est une coquille vide, un vide complet, un vide d'existence. C'est la victime qui vient le nourrir, la victime qui vient remplir cette coquille vide !

Vous comprendrez donc, que lorsque l'organe qui commande le cerveau se situe en dessous du niveau de la ceinture, tout devient possible pour obtenir une jouissance orgasmique qui ne peut être atteinte autrement que par le mensonge. A méditer!

#### •Enfin, que dire de l'intervention de Monsieur Bessy ?

Dans son intervention, Monsieur BESSY a osé affirmer: «Par ailleurs, la loi devrait réserver les postes de dirigeants d'APNM aux seuls militaires en position d'activité alors que la rédaction actuelle de la loi permet à un militaire placé en non activité pour troubles psychiques de diriger une APNM et de parler au nom de ses camarades en activité».

Cette phrase particulièrement orientée est une attaque ad hominem dirigée sans le dire explicitement contre le lieutenant Paul MORRA, président de l'AFAR, seul président blessé de guerre en exercice, atteint d'un syndrome post-traumatique (PTSD).

M. BESSY, remet-il en cause tous les adhérents que le président de l'AFAR représente et tous ses lecteurs dont plus de 26000 personnes pour un seul de ses derniers articles?

Là encore, ce procédé lâche est la preuve d'un cynisme sans pareil, qui atteint son paroxysme comme détaillé ci-dessus.

Remettons les choses dans leur contexte. Cet homme sans aucune légitimité usurpant titre et qualité d'une association qui n'existe plus aux fins d'obtenir un temps de parole devant les caméras de l'Assemblée nationale, a trompé sciemment les membres de la Commission de la Défense nationale et des Forces armées.

•**Se pose alors la même question :**

Est-il normal qu'un mythomane, souffrant de troubles psychiques, puisse exercer dans ces conditions, des fonctions de président d'une association d'aides aux victimes? Que les adhérents de l'ADEFDROMIL-Aide aux victimes dont il est le président, se posent la question.

A l'AFAR, nous ne demandons rien, hormis le respect du droit et que ce Monsieur nous présente des excuses publiques ainsi qu'à tous les membres de la représentation nationale à qui, il a menti!

Par ses propos blessants, Monsieur BESSY discrimine sans égard, tous les membres de la communauté des personnes souffrant de troubles psychiques, les considérant comme des sous catégories bien qu'il ne soit pas médecin donc sans aucune compétence médicale sur ce point.

Pour votre information, M. Jacques BESSY a exercé les fonctions d'avocat spécialisé en droit de la propriété intellectuelle et des fonctions auprès de l'Union des Fabricants pour lutter contre la contrefaçon. Dans ce domaine, force est de constater qu'il excelle et qu'il est devenu un maître à l'instar d'un certain Christophe Rocancourt.

Les associations défendant les intérêts des personnes atteintes de troubles psychiques apprécieront. J'ose espérer quelles seront très nombreuses à se manifester énergiquement pour marquer leur réprobation auprès de la Commission de la Défense.

Pour voir la vidéo de la commission de la défense, cliquer [\[ICI\]](#)



Pour l'intervention de M. BESSY, cliquer sur son nom sur le menu déroulant sur la droite de la vidéo.

**MENTION:** Une rectification a été effectuée concernant le nom de l'association représentée à notre demande auprès de la Commission.

«Entre la mythomanie et la mégalomanie, il n'y a que l'épaisseur de la réussite.»

Philippe BOUVARD

Signé: La rédaction d'armé média, le journal de l'AFAR



Également sur armée-média:

**[Lettre à Jacques, que je croyais être mon ami.](#)**

Cliquer [**ICI**] pour lire l'article.

**[Lettre à Jacques, que je croyais être mon ami : Epilogue.](#)**

Cliquer [**ICI**] pour lire l'article.